



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7468^e séance

Mardi 23 juin 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M ^{me} Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/426)

Lettre datée du 16 juin 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/444)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/426)

Lettre datée du 16 juin 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/444)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/426, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/444 qui contient une lettre datée du 16 juin 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Hamdi.

M. Hamdi : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/426), que le Conseil a devant lui, fait suite à la résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013, qui établit la MINUSMA.

Alors que le Conseil de sécurité se penche sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, je vais

aussi saisir cette opportunité pour faire le point sur les défis auxquels fait face la Mission et les perspectives à court et à moyen terme.

Samedi dernier, le 20 juin, nous avons assisté au parachèvement du processus de signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'était un grand jour de paix pour le Mali, un jour historique pour le Mali. Aujourd'hui, nous avons un accord global et inclusif, c'est-à-dire signé par toutes les parties au conflit : le Gouvernement, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme. Cet accord a été négocié en moins d'une année avec le concours de l'équipe de médiation internationale et sous l'égide de l'Algérie. C'est un compromis politique, institutionnel, sécuritaire, humanitaire et de développement qui permettra aux Maliennes et aux Maliens de refonder leur nation sur des bases solides.

Certes, cet accord n'est pas la paix, car celle-ci ne se décrète pas, mais il établit les conditions pour la construire et trace le chemin le plus sûr pour y parvenir. Certes, cet accord n'est pas la réconciliation entre les diverses communautés maliennes, mais il propose des bases qui contribuent à la refondation du Mali. Certes, les défis à venir restent nombreux, car reconstruire est plus difficile que détruire. Cependant, je suis convaincu de la bonne volonté de la majorité des femmes, des hommes et de la jeunesse de toutes les régions du Mali avec qui j'échange quotidiennement.

Tout au long du processus de négociation, nous n'avons cessé de rappeler aux parties au conflit et à la population la particularité de ce nouvel accord de paix par rapport aux précédents. Nous avons souligné, entre autres, l'implication de la communauté internationale, que ce soit à travers la présence d'une mission onusienne ou dans la médiation pendant les négociations, mais également dans la mise en œuvre de l'Accord.

Concrètement, les populations du Mali et particulièrement celles des régions du nord ne demandent qu'une chose : la sécurité et le retour des services sociaux de base, particulièrement la santé et l'éducation. Pour y arriver, il faut que s'instaure entre les Maliens un véritable dialogue continu et animé d'un esprit de compromis ayant ses assises dans la confiance et le respect mutuel. À cet égard, je salue l'intégration par le Gouvernement de l'accord de paix dans son programme de politique générale présenté il y a deux semaines à l'Assemblée nationale.

Les semaines et les mois à venir vont être critiques. Il faut impérativement commencer à entreprendre des actions concrètes afin que les populations maliennes puissent voir et ressentir les dividendes de la paix. Sur ce, je lance un vif appel à la communauté internationale et aux institutions financières concernant la nécessité de commencer à financer le plus rapidement possible la mise en œuvre de l'Accord de paix.

(l'orateur poursuit en anglais)

En dépit de progrès notables sur le plan politique, la situation en matière de sécurité demeure précaire. Les récentes violations des accords de cessez-le-feu et les affrontements sont un rappel brutal de la complexité et du caractère imprévisible de la situation en matière de sécurité dans les régions nord du Mali. Je me félicite que la Plateforme se soit retirée de Ménaka, où la Mission continue de renforcer sa présence et d'appuyer les modalités de protection des civils.

Si elles sont appliquées rapidement, sans exclusive et de manière consensuelle par les parties, les dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité pourraient avoir une influence positive sur nos efforts pour stabiliser les régions du nord du pays. Elles prévoient entre autres des arrangements transitoires de sécurité portant sur le cantonnement ainsi que des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. La MINUSMA et le système des Nations Unies devraient jouer un rôle de premier plan dans ces domaines. La réussite de nos efforts combinés dépendra de l'engagement et de la détermination des parties à accepter des compromis et des concessions indispensables, dans l'intérêt supérieur de tous les Maliens. Le maintien des cessez-le-feu en est une illustration importante.

La récente flambée de violence dans certaines localités des régions du nord du pays a provoqué des déplacements massifs de population. Cette charge accrue fait peser un fardeau toujours plus lourd sur les ressources des familles d'accueil, sur les établissements de santé et d'enseignement, ainsi que sur les infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter la communauté humanitaire au Mali, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de leur mobilisation et de leur rapidité d'intervention face à cette multiplication des déplacements.

L'Accord de paix ouvre la voie au relèvement du Mali et fait naître des perspectives à long terme, dans

l'optique d'annuler le recul causé par la crise politique et de sécurité. De nombreux déplacés et réfugiés sont actuellement en train de rentrer chez eux, malgré des besoins humanitaires urgents. Il est donc crucial de rétablir rapidement les services sociaux de base dans tout le pays, en particulier dans les zones de retour. Cela faciliterait la réintégration des populations au sein de leurs communautés, atténuerait le risque de tensions liées à la faiblesse des ressources, orienterait les activités de relèvement rapide et renforcerait la cohésion sociale.

Le nord du Mali reste l'un des environnements les plus difficiles pour le maintien de la paix. La taille de cette région, sa géographie, la rudesse de son climat et ses infrastructures extrêmement insuffisantes voire inexistantes continuent de représenter des difficultés de taille pour la Mission. Qui plus est, les extrémistes violents et autres ennemis de la paix s'obstinent à s'attaquer aveuglément à nos forces et à nos camps. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes condoléances aux familles et aux Gouvernements des soldats de la paix qui ont perdu la vie. Je voudrais également exprimer tous mes remerciements aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MINUSMA, et rendre hommage à leur courage.

À court terme, nous allons vraisemblablement, malgré l'accord de paix, continuer de nous heurter à des difficultés de taille sur le plan de la sécurité et des opérations. Il est donc impératif que les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police aient les capacités et les ressources requises pour opérer en toute sécurité et avec efficacité dans un tel environnement.

Alors que le Conseil de sécurité entame ses discussions concernant la prorogation du mandat de la Mission, il convient de ne sous-estimer ni les difficultés ni les risques actuels. Néanmoins, nos efforts à ce jour, ainsi que les résultats obtenus jusqu'ici, semblent indiquer que, si l'on fait preuve de détermination et de vision et que l'on dispose des ressources nécessaires, ces difficultés ne sont pas insurmontables.

Pour l'avenir, il est primordial de définir clairement les rôles que jouera la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'Accord, en fonction des atouts de chacun. Du fait de son mandat, et puisqu'elle collabore avec d'autres partenaires, la MINUSMA jouera naturellement un rôle de premier plan pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur le terrain. Je pense qu'elle a un rôle particulièrement important à jouer à l'appui des dispositions de l'Accord relatives à la

sécurité et à la défense, ainsi que des aspects ayant trait à la justice et aux droits de l'homme. La MINUSMA aidera également au fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord en dirigeant le secrétariat.

Le Mali a réalisé des avancées notables ces trois dernières années, grâce à la conjugaison des efforts nationaux et internationaux. Je tiens à rendre hommage au Gouvernement malien, aux mouvements armés et à la population pour leur courage et leur détermination à régler leurs divergences de manière pacifique. Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres de l'équipe de médiation, en particulier à l'Algérie, pour son engagement et son dévouement tout au long du processus de négociation. Je remercie également la France et les États-Unis de leur appui indéfectible au Mali et à la Mission.

Pour terminer, l'Accord de paix nous donne la possibilité de commencer à relever les défis multiformes auxquels le Mali est confronté. Il appartient avant tout aux Maliens de mettre en œuvre cet accord de paix, avec l'appui de la MINUSMA et de la communauté internationale. Je nourris l'espoir que le futur mandat de la MINUSMA sera totalement orienté vers le soutien au processus de paix, notamment grâce à la poursuite des bons offices, à une surveillance active des cessez-le-feu et à un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Accord.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hamdi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Diop.

M. Diop (Mali) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, la Malaisie, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et, en même temps, saluer la délégation lituanienne pour la manière remarquable avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais renouveler la profonde gratitude de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, du Gouvernement et du peuple maliens à l'endroit de notre organisation commune, l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à ses États Membres, pour leur appui multiforme et constant au processus de paix au Mali depuis janvier 2012. Sur ce chapitre, je salue et réaffirme la confiance du

Gouvernement malien en la médiation internationale dirigée par l'Algérie, et comprenant l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, mais aussi les pays voisins, comme le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Tchad.

Je salue en particulier le rôle et la contribution décisive de la France au Mali et tous les sacrifices consentis à cet égard. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer le rôle particulier que jouent les États-Unis d'Amérique – un rôle décisif pour le retour de la paix et de la stabilité dans notre pays. Je saisis enfin cette occasion pour saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali, mais aussi de la stabilité de la région sahélienne dans son ensemble.

J'adresse les vifs remerciements du peuple malien à toutes les nations amies et organisations internationales partenaires qui ont manifesté leur solidarité vis-à-vis du Mali en envoyant sur le terrain leurs enfants mais aussi, souvent, leurs experts pour défendre les valeurs qui fondent notre humanité. Je voudrais en cette circonstance m'incliner pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, maliennes comme étrangères, qui sont tombées au champ d'honneur au Mali, pour la défense de la dignité humaine, de la liberté, mais aussi de la démocratie.

Je renouvelle la solidarité agissante du Gouvernement malien, ainsi que du peuple malien, avec les Gouvernements et les peuples nigériens, tchadiens et kényans, suite aux récentes attaques terroristes qui ont causé un nombre élevé de victimes, particulièrement au sein de la population civile.

Le Gouvernement malien prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Mali (S/2015/426) et voudrait à cet égard remercier notre ami M. Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la présentation qu'il vient d'en faire. J'observe d'emblée que ce rapport a certainement besoin d'une mise à jour car il ne tient pas compte de certaines évolutions positives récentes, notamment par rapport au processus de paix, évolutions enregistrées depuis le 15 mai.

Je suis particulièrement heureux de me trouver devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, au moment où le processus de paix et de réconciliation au Mali a réalisé des progrès importants dans la bonne direction, marqués notamment par le parachèvement du processus de signature de l'Accord de Bamako pour la paix et la réconciliation au Mali. En effet, après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, le 15 mai 2015 par le Gouvernement malien, la Plateforme des mouvements et les composantes de la Coordination, nous nous réjouissons de la signature de cet accord par les autres composantes de la Coordination qui ne l'avaient pas fait et qui, finalement, l'ont fait le 20 juin à Bamako. Le Mali a donc désormais un Accord de paix consensuel, qui sert de cadre général pour le règlement durable de toutes les dimensions de la crise la plus grave de l'histoire de notre pays.

Cet accord vient sceller à jamais les retrouvailles entre Maliens. L'Accord de Bamako constitue un compromis équilibré prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que du caractère laïc et de la forme républicaine de l'État. Cet accord crée également les conditions de la stabilité à long terme, car la nation malienne retrouvée conduira efficacement une lutte sans merci contre le terrorisme, le narcotrafic et autres réseaux criminels, particulièrement dans le domaine de la migration irrégulière.

Cependant, la signature de l'Accord par toutes les parties prenantes maliennes en elle-même ne suffit pas. Le plus difficile reste à présent la mise en œuvre effective et intégrale des dispositions de cet instrument précieux, et historique, je dois le souligner. Pour sa part, le Gouvernement malien, sous l'autorité du Président de la République, M. Ibrahim Boubacar Keita, réaffirme à nouveau sa détermination totale à honorer tous les engagements qui lui incombent au titre de cet accord. Nous nous attendons au même de la part des autres parties prenantes maliennes, dont nous ne doutons nullement de la bonne foi et de l'engagement dans ce domaine. Nous appelons également la communauté internationale à honorer ses engagements et à poursuivre son accompagnement en vue de l'application diligente et intégrale de l'Accord.

Les membres du Conseil se rappelleront que, le 25 juin 2014, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2164 (2014) prorogeant le mandat de la

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Au moment où le Conseil s'apprête à proroger de nouveau le mandat de la MINUSMA, il convient de souligner que le futur mandat de cette mission tiendra compte des évolutions positives du processus de paix au Mali. À cet égard, 1^{er} Gouvernement souhaite que le futur mandat de la MINUSMA soit axé essentiellement autour de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, comme l'a d'ailleurs souligné tout à l'heure le représentant spécial.

Pour nous, donc, la MINUSMA doit poursuivre les actions suivantes. D'abord l'appui au dialogue politique et à la réconciliation nationale. Ensuite, l'appui aux efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurité, de la stabilisation et de la protection des populations civiles. Mais aussi l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur malien de la sécurité, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à l'aide humanitaire. De manière spécifique et après avoir tiré les enseignements de la période écoulée, le Gouvernement malien demande aux membres du Conseil de sécurité de prendre en compte les dimensions prioritaires ci-après dans le futur mandat de la MINUSMA.

Premièrement, au titre de l'appui au processus politique de sortie de crise et de réconciliation au Mali, le Gouvernement malien invite le Conseil de sécurité à donner mandat à la MINUSMA d'aider les autorités maliennes et l'ensemble des parties prenantes maliennes en vue de la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord. Il s'agit notamment de la poursuite des missions de bons offices afin de prévoir, prévenir, atténuer et régler tout conflit; de l'appui au Comité de suivi, avec à sa tête l'Algérie, et au rôle central que le Gouvernement jouera dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord; du renforcement de la collaboration entre la MINUSMA et les autorités maliennes – j'insiste particulièrement sur ce point; et du rétablissement de la confiance, d'autre part, entre la MINUSMA et les populations maliennes – qui ne sont nullement hostiles à l'intervention de la force au Mali, bien au contraire; mais aussi du renforcement des moyens humains, matériels et financiers de la MINUSMA à hauteur des défis liés à la sécurité, au relèvement rapide et au développement dans la mise en œuvre du mandat de cet important outil.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, la stabilisation et la protection des civils – deuxième axe prioritaire pour le Gouvernement malien, le

Gouvernement appelle le Conseil de sécurité à autoriser de nouveau les autorités maliennes à stabiliser les principales agglomérations, en particulier dans les régions du nord du pays, à écarter les menaces et à prendre des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. Le Conseil devrait également renouveler son autorisation à la MINUSMA d'appuyer les autorités maliennes afin de coordonner les efforts internationaux en vue du cantonnement des groupes armés, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des ex-combattants et aussi du démantèlement des groupes armés. Le Conseil devrait également autoriser à nouveau la MINUSMA à assurer la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques, d'assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants qui sont menacés par le conflit armé, en particulier ceux qui sont victimes de violences sexuelles.

Pour atteindre ce résultat, la MINUSMA doit être invitée à étendre sa présence dans le nord du pays, notamment dans les zones où les civils sont en danger, à appuyer l'application du cessez-le-feu et des mesures de confiance sur le terrain et à renforcer sa coordination opérationnelle avec les forces de défense et de sécurité du Mali. Il y a lieu également de faire prendre en charge le programme de DDR, qui est un important élément de la mise en œuvre de l'Accord, et de faire en sorte que tous les combattants des groupes armés qui ne seront pas intégrés dans les forces armées et de sécurité bénéficient des programmes de réinsertion socio-économique.

Le Conseil de sécurité devrait notamment, à notre avis, exiger l'opérationnalisation des bataillons prévus pour constituer la force d'intervention rapide au sein de la MINUSMA, tel qu'envisagé déjà dans la résolution 2164 (2014), lesquels bataillons n'ont, malheureusement, jamais pu être opérationnels.

En second lieu, il y a lieu d'exiger l'opérationnalisation des mécanismes d'observation du cessez-le-feu et de mise en œuvre de l'Accord et, nous ne cesserons jamais de le demander, la mise à disposition des moyens nécessaires à la montée en puissance de la MINUSMA. Il faut aussi autoriser l'utilisation de tous les moyens mis à disposition pour prévenir et empêcher les menaces et le retour des groupes terroristes, des narcotrafiquants et d'autres forces hostiles à la mise en œuvre de l'Accord, y compris, je le répète encore une fois, la création d'une force régionale d'intervention rapide, telle que soutenue récemment par la CEDEAO,

l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique. Le Conseil de sécurité doit aussi exiger que les groupes armés signataires de l'Accord se démarquent clairement des groupes terroristes, des narcotrafiquants et des autres forces hostiles.

Troisième axe prioritaire pour le Gouvernement malien : l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité du Mali, à la promotion et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'à l'aide humanitaire. Le Gouvernement malien souhaite que le nouveau mandat de la MINUSMA prenne en compte les éléments suivants.

Premièrement et priorité des priorités, c'est l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État, à la reconstruction du secteur de la sécurité et à la fourniture des services sociaux de base. Cet élément va être un premier test de l'engagement et de la crédibilité de toutes les parties prenantes par rapport à ce qui est décidé dans l'Accord. Le Représentant spécial a indiqué tout à l'heure que les populations demandent le retour des services sociaux de base. Ce qui est absolument vrai. Mais elles demandent, surtout et en particulier, le retour de l'État malien qui permettra de créer les conditions pour le retour de l'administration et des services sociaux de base et la création d'un environnement minimal de sécurité. Il y a lieu aussi de mettre l'accent sur l'aide aux autorités maliennes pour les activités de formation et d'autres formes d'appui au déminage et à la destruction des engins explosifs improvisés.

Un autre élément serait la sécurisation des convois humanitaires, notamment par l'ouverture de couloirs humanitaires et la mise en œuvre du plan d'intervention humanitaire d'urgence. J'insiste sur la mise en place d'un plan d'intervention humanitaire d'urgence. Cette question n'est pas nouvelle. Lors du processus de négociations, la partie gouvernementale avait évoqué la nécessité pour toutes les parties de se mettre d'accord sur un plan d'action humanitaire minimal qui permette de soulager les souffrances des populations. Malheureusement, cette idée n'a eu l'écho espéré. Mais, maintenant que l'Accord est signé, c'est une des toutes premières tâches auxquelles nous devons nous atteler avec l'aide des Nations Unies, en particulier des agences qui ont compétence dans ce domaine, et de nos partenaires financiers.

Ensuite, il y a la lutte contre le terrorisme et les trafics de tout genre dans le cadre d'une coopération, d'une part entre l'Opération Barkhane et les forces armées et de sécurité du Mali, et, d'autre part, entre la

MINUSMA et les forces armées et de sécurité du Mali. Les trois peuvent naturellement travailler ensemble, avec les forces maliennes au centre.

S'agissant de l'appui aux autorités nationales dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, il nous semble que ce point particulier doit pouvoir être une des innovations de la nouvelle résolution. Il est vrai que si un cadre pour lutter contre le terrorisme peut être créé avec l'aide des forces de l'Opération Barkhane, aujourd'hui, la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, est en fait la source qui alimente le conflit. Et tant que nous ne prendrons pas en charge cette question, qui n'est pas suffisamment prise en compte dans le cadre de l'Accord, nous ne trouverons jamais une solution définitive à la crise, parce que la drogue alimente toutes les parties à ce conflit. Il me semble donc absolument essentiel qu'une initiative forte émerge dans ce cadre, avec l'aide des Nations Unies et de tous les partenaires impliqués, pour pouvoir prendre en charge la lutte contre le trafic de drogue.

Il y a ensuite l'appui à l'organisation et à la sécurisation des élections, qui se tiendront notamment dans le cadre du processus de réorganisation territoriale et politique du pays, via la régionalisation, mais l'appui à la réalisation de projets structurants au profit des populations et des zones affectées par la crise.

À la suite des décisions de la CEDEAO et de l'Union africaine, lors de leur sommets tenus respectivement les 17 et 18 mai 2015 à Accra et les 14 et 15 juin 2015 Johannesburg, le Gouvernement malien voudrait appeler le Conseil de sécurité à exiger à son tour que seules les forces armées et de sécurité du Mali disposent du droit et de la légitimité d'occuper toute localité du territoire national dans le cadre de leur mission régaliennne de sécurisation des frontières, des populations et de leurs biens. Toute autre occupation par les forces irrégulières est donc illégale et devrait prendre fin. L'Accord devrait nous aider dans ce sens.

Par ailleurs, le Secrétaire général recommande dans son rapport sous examen le déploiement d'une quarantaine d'observateurs militaires. Tout en prenant acte de cette recommandation, le Gouvernement malien plaide pour la création de postes d'officiers de liaison avec les forces armées et de sécurité du Mali, de manière à combler le déficit de collaboration et de coopération entre nos forces et celles des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de commenter à ce stade la proposition visant à déployer une quarantaine d'observateurs militaires. Nous pensons qu'il est important que le Secrétariat apporte davantage de clarté au sujet de ce concept, en plus de nous indiquer plus spécifiquement dans quelle mesure l'outil qui sera mis en place va travailler avec les instruments existants – le Comité technique mixte de sécurité, mais aussi les équipes mobiles d'observation –, et quel est le rôle du Gouvernement, en particulier, par rapport aux observations qui seront faites par ce nouvel outil. Nous sommes tout à fait disposés à poursuivre le dialogue avec nos amis des Nations Unies et du Secrétariat sur cette question. Nous pensons que ceci peut nous permettre d'aller de l'avant.

D'autre part, le Gouvernement malien est fortement préoccupé par le développement des activités terroristes et de narcotraffic dans la région. Je note que ces questions majeures sont faiblement abordées dans le rapport dont le Conseil est saisi. J'ai été surpris de noter que dans le rapport, le mot « terrorisme » n'existe nulle part. C'est une grande interrogation. Qu'est-ce qui a évolué dans notre propre lexique par rapport à cela et par rapport aux conventions qui nous lient dans ce cadre? Nous savons combien la Mission elle-même a payé un lourd tribut : près d'une cinquantaine d'agents sont morts, essentiellement du fait du terrorisme. Nous sommes tous interpellés : pourquoi le terrorisme ne figure pas en tant que tel dans le rapport du Secrétaire général?

Pour conjurer ces menaces, le Gouvernement malien appelle le Conseil de sécurité à examiner à terme la possibilité d'autoriser le déploiement d'une force sous-régionale d'intervention rapide, constituée par les pays de la région. Je sais que, pour l'instant, on n'a pas un grand appétit pour cette question, mais je vais expliquer. Je crois qu'à terme, nous allons devoir envisager cette solution. L'Union africaine a été chargée de mener une réflexion dans ce sens et d'approcher l'ONU et l'Opération Barkhane en vue leur appui.

L'objectif essentiel de cette initiative n'est pas de remettre en cause ce qui est en cours. Nous saluons d'ailleurs l'action salvatrice de l'Opération Barkhane, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Mais nous savons aussi qu'il est important de créer des capacités à l'intérieur des pays comme le Mali, comme avec nos pays voisins – l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad – pour pouvoir créer une capacité qui permettra de mener cette lutte dans

la durée. Comme le Conseil le sait, la lutte contre le terrorisme n'a pas de date limite; c'est une lutte qui se fera dans la durée. Nos pays doivent pouvoir être aidés afin qu'ils puissent développer leurs propres capacités. En attendant, nous allons dépendre des capacités qui sont en place, mais il est absolument important pour nous de ne pas nous priver de réfléchir sur les capacités à mettre en place. La force d'intervention est une idée mise en place au niveau de la région. Si l'on trouve mieux, tant mieux. Mais l'essentiel c'est que nous devons commencer dès maintenant à travailler à la création des capacités régionales et nationales pour mener la lutte contre le terrorisme, parce que nos soldats ont aussi la responsabilité de se sacrifier pour cela. Ce ne sont pas uniquement les pays étrangers qui doivent se sacrifier pour cela. Nous sommes prêts à faire ce sacrifice, mais nous demandons que nos unités soient entraînées, équipées et formées pour pouvoir être prêtes à mener ce combat.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais encore souligner que le processus de paix au Mali a réalisé des progrès importants, réels et significatifs de nature à favoriser la réconciliation nationale et le développement harmonieux de l'ensemble du pays, avec une place pour toutes les filles et tous les fils du pays, qui sont tous des Maliens, qui ont droit de vivre en toute dignité dans leur propre pays, mais aussi de participer à la vie politique et sociale du Mali.

La phase de mise en œuvre qui s'ouvre sera l'étape la plus importante, sans doute difficile et complexe. Mais nous avons la chance qu'elle sera marquée par une feuille de route, parce que l'Accord définit ce qu'il y a lieu de faire. Le Gouvernement malien, par ma voix, voudrait donc renouveler sa détermination à honorer tous les engagements pris, et à travailler de manière inclusive avec toutes les parties prenantes maliennes

dans un souci d'appropriation du processus par les Maliens, y compris la société civile malienne, qui exige et demande aussi d'être à la table pour contribuer à la restauration de la paix et de la réconciliation dans notre pays.

Dans les tous prochains jours, le Gouvernement malien mettra en place un dispositif national chargé de la mise en œuvre de l'Accord. Pour sa part, le Comité de suivi international prévu par l'Accord, qui a été installé le 20 juin à Bamako, en marge de la cérémonie de signature, est à pied d'œuvre.

À cet égard, nous attendons, nous espérons et nous demandons que la MINUSMA y joue un rôle important.

Nous pensons que le dispositif national doit être le maître d'œuvre de la mise en œuvre de l'Accord. Il jouera ainsi le rôle d'interface avec le Comité de suivi international prévu par l'Accord et sera l'instrument de l'appropriation nationale du processus de mise en œuvre de l'Accord par les Maliennes et les Maliens. Le Gouvernement dégagera tous les moyens humains et matériels nécessaires pour agir à cet égard.

Je voudrais, avant de conclure, appeler la communauté internationale à poursuivre son appui et à honorer ses engagements en vue de la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord de Bamako, gage de stabilité durable du Mali et de la région. Je ne doute pas un seul instant que le Conseil de sécurité jouera pleinement son rôle à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Diop de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.